

Livret diabète et travail : la mise à jour 2026 est en ligne !

La Fédération a à cœur de vous fournir des contenus utiles et à jour. C'est dans ce cadre que nous vous proposons dès aujourd'hui une nouvelle édition de notre ressource dédiée au diabète et à l'activité professionnelle, qui fait peau neuve et prend désormais la forme d'un livret.

Le livret *Diabète et travail* est un outil destiné à vous informer sur vos droits, vos démarches et les interlocuteurs utiles dans le cadre de votre activité professionnelle. Il répond aux questions que vous posez fréquemment au service Diabète et Droits :

- Existe-t-il encore des métiers « interdits » aux personnes vivant avec un diabète ?
- Doit-on parler de son diabète à son employeur ?
- Comment concilier travail et rendez-vous médicaux dans le cadre du diabète ?
- Est-il possible d'adapter son emploi ou de travailler à temps partiel ?
- Qui contacter en cas de difficultés ?
- Et bien d'autres questions sur l'accès à l'emploi, le maintien en emploi, la fin de la relation contractuelle et les interlocuteurs utiles.

Vous pouvez le télécharger directement depuis votre espace personnel, accessible gratuitement aux abonnés à la newsletter, aux abonnés au magazine *équilibre* et aux donateurs.

Vous trouverez également des informations juridiques dans le livret Diabète : connaître vos droits, faciliter vos démarches, également disponible en ligne dans votre espace personnel : [Mon espace perso | Fédération Française des Diabétiques \(federationdesdiabetiques.org\)](#)

Si vous avez d'autres questions ou si vous souhaitez un échange individualisé, vous pouvez contacter le service Diabète et Droits par email à l'adresse juriste@federationdesdiabetiques.org ou bien par téléphone lors d'une permanence, chaque mardi de 8h à 12h30 et chaque jeudi de 13h30 à 18h au 01 40 09 24 25.

Crédit photo : ©Rawpixel